

Jeudi 21 novembre 2024

PLF 2025 : une ponction injuste et insupportable, quelques avancées obtenues qui restent à confirmer

À l'occasion de la clôture du 106ème Congrès des Maires de France, le Premier Ministre, Michel Barnier s'est exprimé sur de nombreux sujets (statut de l'élu, logement, prévention des risques, ZAN, sécurité...) et, naturellement, le PLF 2025 qui sera examiné très prochainement au Sénat.

Les Maires de Villes de France sont déçus de ces annonces et considèrent toujours que les mesures de ce PLF sont injustes et insupportables pour l'équilibre financier des villes moyennes et de leurs agglomérations. Ils contestent notamment le caractère inique du mécanisme de prélèvement (dit « fonds de réserve ») qui ne concerne que 450 collectivités, et qui aura des conséquences inévitables sur l'investissement et les services publics locaux, considérant qu'une base plus large (et plus juste) aurait permis un effort moins lourd et donc plus supportable. Excessive, la ponction sur les villes et agglomérations aura un effet inverse à celui recherché : l'accroissement de l'endettement de nos collectivités.

Toutefois, Villes de France note que le Premier Ministre a partiellement entendu nos demandes sur quelques points qui restent, toutefois, à préciser :

- La non rétroactivité de la baisse du taux de FCTVA, qui aurait pénalisé les collectivités ayant déjà fait des investissements cette année. Qu'en sera-t-il pour 2026 ?
- La restitution des sommes prélevées au titre du Fonds de réserve aux seules collectivités contributrices et donc, la suppression de la péréquation proposée en direction d'autres collectivités. C'était une revendication forte de Villes de France : nous attendons désormais les modalités précises de l'amendement qui sera soumis au Parlement, mais prenons acte de cette avancée.

Quant au lissage sur 4 ans de la contribution des employeurs au titre de la CNRACL, qui avait déjà été annoncé, il reste insuffisant et aura des conséquences financières majeures sur les employeurs que nous sommes. Nous demandons son étalement sur six exercices et la fin des ponctions dont la caisse reste victime en faveur d'autres régimes de retraites.

Villes de France reste particulièrement soucieuse des perspectives financières qui s'annoncent dans ce texte. Les Maires de notre association veilleront avec attention à ce que les évolutions proposées au Sénat soient le moins défavorables aux villes moyennes, qui supportent d'importantes charges de centralité, et à leurs agglomérations.